

AR/31/8.2.6/20220701/1309

PORTANT RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES CRECHES MULTI-ACCUEILS**Le Maire de MONTEUX,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** l'avis favorable de la Commission Extramunicipale de la Petite Enfance,**VU** l'arrêté n°829 du 21 juillet 2015 portant règlement intérieur des crèches Multi-Accueils,**VU** l'arrêté du 11 juillet 2019 portant modification du règlement intérieur des crèches multi-accueils,**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur des crèches multi-accueils pour tenir compte de certaines modifications et pour assurer le bon fonctionnement de ses structures,**ARRÊTE****ARTICLE 1^{er} :**

Le règlement intérieur des crèches multi-accueils est arrêté tel qu'il est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement sera applicable à l'issue des formalités de transmission au contrôle de légalité et d'affichage.

Ce règlement intérieur des crèches multi-accueils sera affiché dans les locaux et remis à chaque nouvel inscrit.

ARTICLE 3 :Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision de l'autorité territoriale, soit à compter de la date implicite de rejet de réclamation.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Monteux, la responsable du Pôle Petite Enfance, les directrices des crèches, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont un exemplaire leur sera transmis et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune.

Monteux, le 1er juillet 2022

Christian GROS**Maire de Monteux****ACTE EXECUTOIRE**

Envoyé-le : 6/07/2022.

Affiché-le : 6/07/2022.